

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE



COMMUNE DE SAINT-AUBIN CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2020

Le conseil municipal de Saint-Aubin, légalement convoqué le 26 juin 2020, s'est réuni en salle de la colombe, à 20 heures 30 en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire ; M. Benoit JULIENNE, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Maires-Adjoints ; M. Rémi JEANNOT, Mme Martine MONTARON, Mme Dominique GUILLAN, M. Claude PREVOST, Mme Marie-France LAUNET, Mme Sandrine MOURET, M. Valentin BLOT, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Djamal ALI-BELHADJ, conseillers municipaux,

Absents : Néant

Pouvoirs : M. Pascal AMBROISE donne pouvoir à M. Benoit JULIENNE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise BALTHAZARD.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 01

2020-06-30/34

OBJET : ° RÉSOLUTION DEMANDANT L'INTERRUPTION DE LA LIGNE 18 À PALAISEAU

Rapporteurs : Mme Françoise BALTHAZARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Code de l'environnement,

VU la Loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, qui prévoit la réalisation d'un réseau de transport ferroviaire pour relier des pôles stratégiques de la région parisienne à la métropole,

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

VU le Décret n° 2013-1298 du 27 décembre 2013 délimitant la zone de protection naturelle, agricole et forestières du plateau de Saclay, d'une superficie d'environ 4 115 hectares,

VU l'arrêté préfectoral ° IDF-2020-05-19-004 en date du 19 mai 2020 de Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, prescrivant une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative concernant le projet de la ligne 18 portant sur :

- l'inclusion de la gare CEA Saint-Aubin, qui n'était pas couverte par la déclaration d'utilité publique initiale en raison d'incertitudes qui ont maintenant été levées du fait de l'évolution des fonctions du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives),
- les évolutions à la marge du tracé entre les gares Aéroport d'Orly et CEA Saint-Aubin, incluant notamment une optimisation de la transition souterrain/aérien à Palaiseau, résultant de l'avancée des études techniques,
- la mise à jour des coûts et de la rentabilité socioéconomique du projet du Grand Paris Express et en particulier de la ligne 18,

CONSIDÉRANT que le projet de la réalisation de ce métro sur une distance de 35 kilomètres dont 14 en aérien, est entamé pour la partie Orly-Palaiseau et dont les travaux préparatoires ont débuté,

CONSIDÉRANT les nuisances sonores considérables induites d'une part par le passage de 42 trains/heure aux heures de pointes et un niveau sonore jusqu'à 67 dB dans les habitations (dossier d'enquête publique, pièce G.3, p 402) et d'autre part par un flux de véhicules se rendant dans les gares, ceci en plus du trafic déjà important à l'entrée de notre village,

CONSIDÉRANT la nuisance visuelle d'un viaduc de 10 mètres de hauteur sous le tablier (cf. Annexe 1 et dossier d'enquête publique, pièce D, p 91) au milieu de terrains agricoles et habitat existant à maxima de 4 mètres de haut,

CONSIDÉRANT l'absence démontrée de besoin de déplacements sur le flux Est-Ouest, déjà aménagé par la trémie du carrefour de Saclay et le TCSP,

CONSIDÉRANT les différences entre les deux bassins d'activités, Versailles/Saint-Quentin et Antony/Les Ulis Saclay ne nécessitant que peu de liaisons,

CONSIDÉRANT l'absence d'études pour les alternatives proposées, plus utiles et moins coûteuses telles que le tramway, le téléphérique, la modernisation des RER B (pour l'axe Nord sud) et C (pour l'axe est-ouest) et l'amélioration de la N118,

CONSIDÉRANT l'absence de prise en compte des précédentes enquêtes publiques ou réunions,

CONSIDÉRANT le nouveau périmètre de sécurité de CIS bio, situé à proximité de la prochaine gare,

CONSIDÉRANT le souhaite émis dans l'enquête « sera peut-être au centre d'un développement urbain important dans quelques années » incompatible avec la sauvegarde de la ZPNAF,

CONSIDÉRANT dans un contexte récent de crise sanitaire, sociale et environnementale qui a démontré la nécessité de conserver des lieux de production et d'approvisionnement de proximité,

CONSIDÉRANT le renforcement de cette nécessité, en témoigne le changement sociétal reflété avec le développement des circuits courts, du vélo et désir d'habitat plus vert,

CONSIDÉRANT la conjoncture économique (récession endettement État taux de chômage) et l'évolution à la hausse du budget nécessaire à la construction de gares et aux évolutions du tracé (En 2017 la Cour des Comptes estimait le poids de la SGP dans la dette publique autour de 1,1 point de PIB, en 2020, de 1,2 point de PIB en 2030 et de 0,7 point en 2050. Ces chiffres ont été calculés avant la crise économique actuelle) budget non intégralement financé à ce jour, (cf Annexe 2 Cour des Comptes),

CONSIDÉRANT la menace sur la perte de terres nourricières historiquement riches, ainsi que sa flore et sa faune et qu'à l'heure où le dernier rapport du GIEC insiste sur l'urgence de la bataille à mener contre le réchauffement climatique et rappelle la nécessité de conserver l'absorption du CO2 par les sols naturels et les arbres en réduisant le taux d'artificialisation des sols,

Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à :

- 10 voix pour

Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, M. Rémi JEANNOT, M. Djamel ALI-BELHADJ, Mme Sandrine MOURET, Mme Pascale BEAUCHENE, Mme Dominique GUILLAN, Mme Marie-France LAUNET, M. Valentin BLOT, Mme Martine MONTARON,

2 voix contre

M. Benoit JULIENNE, M. Pascal AMBROISE,

- 3 abstentions

M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Serge BLIN, M. Claude PREVOST,

DEMANDE le retrait du projet de réalisation de la ligne 18 dans sa section de Palaiseau à Versailles pour laquelle les travaux n'ont pas commencé,

DEMANDE l'étude de l'utilisation des voies existantes par le renforcement de leur usage via du TCSP en bus, tramway ou véhicules alternatifs,

- DEMANDE** à moderniser le réseau existant, le RER C entre Massy Palaiseau et Versailles et le RER B sur toute la ligne,
- DEMANDE** à ce que cette délibération soit transmise au commissaire enquêteur et joint au registre de l'enquête publique,
- DEMANDE** à ce qu'une réunion publique soit fixée avant la fin de l'enquête publique, soit le 17 juillet, ou à repousser l'échéance de cette dernière.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 1^{er} juillet 2020,

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET

